

Bourses d'excellence des Études supérieures et postdoctorales Concours 2023-2024

Depuis de nombreuses années déjà, les Études supérieures et postdoctorales (ESP) organisent le « *Concours des bourses d'excellence des ESP* ». Ce concours est possible grâce à la générosité de donatrices, donateurs privés ou encore d'entreprises ou fondations.

Depuis la mise en place de la Grande Campagne *Campus Montréal, « Des talents. Une planète »*, le nombre de bourses offertes a augmenté de façon significative avec plus d'une centaine de bourses à octroyer dans le cadre du présent concours. Tout en partageant des critères d'admissibilité généraux, certaines de ces bourses comportent également des critères d'admissibilité additionnels qui orientent la sélection des candidates, candidats.

Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité généraux sont les suivants :

- Être inscrite, inscrit à l'Université de Montréal lors de la soumission du dossier de candidature (trimestre en cours);
- Être inscrite, inscrit à plein temps dans un programme de recherche à la maîtrise ou au doctorat (scolarité ou rédaction) à l'Université de Montréal au trimestre d'automne 2023;
- Posséder un **très bon dossier académique**, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3;
- Cumuler moins de 31 000 \$ annuellement en revenus de bourses;
- Au moment du dépôt de la candidature, avoir complété un maximum de 4 trimestres à la maîtrise ou 13 trimestres au doctorat.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

Le concours adhère aux [objectifs de développement durable de l'ONU](#) (ODD), dans l'optique de reconnaître l'engagement de tous envers l'écoresponsabilité. Il comprend plusieurs bourses porteuses de thématiques reliés à des ODD. Toutefois, l'intégration de ceux-ci ne constitue pas un critère d'évaluation.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT :

1. Contactez son département pour connaître la date limite du dépôt de son dossier de candidature pour la présélection;
2. Compléter sa demande via le [portail des bourses](#);
3. Joindre les relevés de notes de toutes vos études universitaires (version non officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université) et les téléverser dans le portail des bourses;
4. Envoyer par courriel à sa directrice ou directeur de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin de pouvoir télécharger son formulaire de recommandation;

5. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que le dossier de candidature est complet, et ce, **avant la date limite du 17 avril 2023, 13 h**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que votre directrice ou directeur de recherche ait ajouté son formulaire de recommandation dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier;
6. Uniquement après avoir soumis votre candidature dans le portail des bourses, faire une copie PDF (incluant le formulaire, relevés de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**.

RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ¹ :

Des modifications ont été apportées dans le portail des bourses pour que la recommandation de la directrice ou directeur de recherche demeure confidentielle. Elle ou il doit téléverser son formulaire de recommandation dans le portail des bourses selon les instructions fournies par l'étudiante, étudiant et envoyer une copie de sa recommandation à l'unité responsable de la présélection. De ce fait, pour être en mesure d'évaluer le dossier de candidature selon les critères d'évaluation donnés, l'unité est responsable de réclamer la recommandation à la directrice, directeur de recherche.

1. Si différente du 17 avril 2023, fixer une date limite interne, pour soumettre un dossier de candidature auprès de la personne qui le recueillera dans votre unité.
2. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via leur BAL partagée), la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité transmet aux ESP le « [Feuille de classement](#) » **au plus tard le 11 mai 2023, à 13 h** à Régis Harvey par courriel (regis.harvey@umontreal.ca):
5. Aviser les candidates, candidats de la présélection départementale qu'elles ou qu'ils soient recommandés ou non aux ESP.

Évaluation des dossiers

L'unité académique (département, école ou faculté) fait une présélection des dossiers reçus.

Cette présélection se fait en deux temps :

1. Sélection des candidatures pour les **bourses d'excellence applicables à tous les domaines** : maximum de 4 dossiers de candidature : 2 pour les bourses de maîtrise et 2 pour les bourses de doctorat.
2. Sélection des candidatures pour les **bourses avec thématique** particulière ou autres critères spécifiques : maximum 1 dossier de candidature par bourse thématique, si applicable. Un dossier ne peut être recommandé que pour une seule bourse, et ce, même si l'étudiante, étudiant en sélectionne plusieurs.

Une même candidature ne peut être recommandée que pour un type de bourse (sans ou avec thématique).

Un comité d'évaluation, constitué par les ESP et composé de membres du corps professoral de différentes unités, procède à la sélection des lauréates et lauréats.

¹ Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

Dates limites

Étudiantes, étudiants :

Vérifier la date limite de dépôt de votre dossier auprès de votre département.

La date limite de votre département peut être différente de la date de soumission. Veuillez donc contacter votre département pour connaître cette date.

La date limite pour SOUMETTRE son dossier de candidature dans le Portail est le **17 avril 2023, 13 h.**

Unité académique :

Chaque unité complète les évaluations et transfère le « [feuille de classement](#) » aux ESP, au plus tard le 11 mai 2023, 13 h.

Liens

Lien pour les candidates, candidats vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Lien vers la liste des bourses thématiques : [Cliquez ici](#)

Lien pour les unités vers le feuillet de classement : [Cliquez ici](#)

Attribution des bourses

Les candidates, candidats et leur unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours au début du trimestre d'automne.

Informations supplémentaires

Régis Harvey
Technicien en administration
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales
2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 230
Montréal, QC H3T 1J7
Tél. : 514-343-6111, poste 37363
esp-bourses@esp.umontreal.ca